

# Plan opérationnel 2018-2019

The Children's  
Aid Society  
of the Districts of  
Sudbury and Manitoulin



La Société d'aide  
à l'enfance  
des districts de  
Sudbury et de Manitoulin

## Bâtir des *avenirs positifs* pour les *enfants*



# PLAN OPÉRATIONNEL 2018-2019

**Mission :** La Société d'aide à l'enfance des districts de Sudbury et de Manitoulin (SAEDSM) est un organisme qui reconnaît la valeur de tous les enfants, qui les respecte et qui est sensible à leurs besoins.

**Vision :** *Bâtir des avenir positifs pour les enfants.*

**Valeurs organisationnelles :** Inclusivité, Responsabilisation, Intégrité, Bonté

*\*Remarque: l'organisme a commencé l'exécution de son processus de planification stratégique. Comme son ensemble principal de valeurs n'a été concrétisé que récemment, les énoncés actuels portant sur la Mission et la Vision feront donc possiblement l'objet d'une modification.*

## **PRÉAMBULE :**

Le plan organisationnel de cet exercice poursuit les objectifs et la réalisation des initiatives de l'exercice précédent. La mise à jour de ces initiatives se trouve sur notre [site Web](#). La focalisation sur trois thèmes stratégiques clés a permis à l'organisme de s'assurer que tout son travail correspond à la mission et à la vision d'ensemble de la Société, tout en encourageant une évolution continue des services et structures qui répondent le mieux aux besoins des enfants, des jeunes et des familles.

Vers la fin de 2015, l'organisme a établi la nécessité d'effectuer un virage culturel au sein de l'organisme. Cette évolution a débuté en 2016 et se poursuit encore à ce jour. Tous les employés ont été mobilisés et chargés de cerner les valeurs fondamentales de l'organisme, et les définitions et les comportements liés à ces valeurs. L'engagement de nos partenaires et utilisateurs de services est également crucial à cet égard pour aider à déterminer comment nous, à titre personnel et en tant qu'organisation, pouvons concrétiser ces valeurs au quotidien.

La planification stratégique est une fonction cruciale du Conseil d'administration. Le Conseil a délibérément établi que la planification stratégique devait être une activité qui se tiendrait seulement après l'exécution du travail de l'organisme menant à la détermination de ses valeurs fondamentales. Maintenant que ces valeurs ont été déterminées, le Conseil et la haute direction passent à la phase de planification stratégique en tenant compte des commentaires et idées reçus du personnel, des parents de famille d'accueil, des prestataires de services et des partenaires communautaires principaux. Ce processus détaillé et complet fera en sorte qu'une orientation stratégique quinquennale de l'organisme puisse être élaborée en fonction du respect des valeurs fondamentales de la Société, et qu'elle guide et oriente tous les objectifs organisationnels et la planification opérationnelle des années à venir. Ce processus systématique de planification stratégique servira à envisager l'avenir souhaité, et à transformer cette vision en objectifs ou buts généraux pour ainsi créer une vision de possibilités pour l'avenir de la SAEDSM.

D'importants changements à la fois internes et à l'échelle provinciale ont été apportés dans le secteur du bien-être de l'enfance. En janvier 2018, un élément clé de la nouvelle loi sur le bien-être de l'enfance, la Loi sur les services à l'enfance et à la famille, a haussé l'âge de la protection pour inclure les jeunes de seize et de dix-sept ans. En permettant aux organismes de bien-être de l'enfance de fournir un soutien volontaire à ce segment vulnérable de la population, nous sommes en meilleure position pour répondre aux besoins de tous les jeunes de notre communauté nécessitant nos services.

En avril 2018, le reste de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille a été adopté, à l'exception de la Partie X qui traite du respect de la vie privée. Cette nouvelle loi a fermement intégré la voix des enfants et des jeunes dans tous les éléments des services de bien-être de l'enfance, s'assurant ainsi que leur bien-être est toujours au cœur de toute prise de décision et de planification des services. Ces valeurs clés sont intégrées dans le « **Principe de Katelynn** », les principes qui ont été développés dans la foulée de l'enquête portant sur la mort tragique de la petite Katelynn, âgée de sept ans.

La planification opérationnelle encourage à la fois la communication interne et externe ainsi que la transparence, pour ainsi assurer que nous assumons notre responsabilité envers les membres de la communauté, les partenaires communautaires et les prestataires de services.

### **THÈME STRATÉGIQUE :**

L'organisme favorise la compétence dans la prestation de services culturels auprès des enfants, des jeunes, des familles et des partenaires de service, tout en respectant la diversité culturelle de notre communauté.

### **RÉSULTAT STRATÉGIQUE :**

Toutes les familles et tous les enfants et les jeunes de notre communauté reçoivent des services équitables qui respectent leur unique identité culturelle, tout en favorisant des interconnexions culturelles.

## **PRÉAMBULE**

L'organisme continue à accorder une priorité à son travail pour ce qui concerne la pratique anti-oppressive, visant ainsi à offrir des services équitables à tous les enfants, les jeunes et les familles. Il y a toujours surreprésentation de nos membres les plus marginalisés dans la Société, en fonction d'une perspective socio-économique, culturelle et d'identité. Les services doivent savoir traiter avec la diversité des besoins parmi ces groupes au sein de notre communauté locale.

L'un des éléments clés du Principe de Katelynn, et intégré dans la nouvelle loi, est celui du droit de l'enfant de faire reconnaître et respecter son héritage dans tous les aspects de la planification des services.

À l'échelle provinciale, le secteur du bien-être de l'enfance s'est engagé à renforcer la collecte de données basées sur l'identité, qui serviront à mieux informer le secteur des populations les plus marginalisées où il y a surreprésentation de participation dans le système de bien-être de l'enfance et, par conséquent, mettant ainsi en évidence les communautés où un engagement plus important est justifié, et des modèles de prestation de service sont orientés par les destinataires de ces services et qui répondent mieux à leurs besoins. La collecte de ces données a été dirigée par la Commission des droits de la personne de l'Ontario et appuyée en outre par la centralisation de données par le biais du Réseau de l'information sur la protection de l'enfance (RIPE).

DOMAINE VISÉ	OBJECTIF
<b>LA VOIX DE L'ENFANT</b>	L'établissement d'un Comité consultatif des jeunes fournira un forum pour inclure la voix des enfants et des jeunes qui ont bénéficié de services visant à aider à façonner le développement des pratiques et politiques de la Société.
<b>SERVICES COMMUNAUTAIRES COORDONNÉS ET INCLUSIFS POUR LES ENFANTS, LES JEUNES ET LES FAMILLES</b>	Les enfants, les jeunes et leurs familles bénéficieront des services dont ils ont besoin localement pour faire en sorte qu'ils reçoivent des services transparents appropriés dans leur propre communauté et que ceux-ci répondent à leurs besoins.
<b>PRESTATION DE SERVICES EN FRANÇAIS</b>	La Société se conforme intégralement aux exigences législatives liées aux agences bilingues désignées. Toutes les familles auront un accès équitable aux services en français.
<b>PRATIQUE ANTI-OPPRESSIVE ET ÉQUITABLE</b>	<p>Un filtre de pratique anti-oppressive est utilisé dans la gestion de tous les cas, l'élaboration de politiques et les stratégies d'engagement.</p> <p>Les besoins en services propres aux communautés et familles sont satisfaits par le biais d'une meilleure démarche d'identification de la population que nous servons, de façon que nous puissions être en meilleure position pour reconnaître et répondre à leurs besoins d'une manière équitable.</p>
<b>VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION</b>	<p>Appui du processus local de désignation des Premières nations avec la Waabnoong Bemijiwang Association des Premières nations.</p> <p>Participation dans des engagements autochtones menés par l'AOSAE visant à appuyer la prestation de services de bien-être de l'enfance autochtones à l'échelle provinciale.</p> <p>Renforcement des relations avec les communautés des Premières nations par le biais de la reconnaissance de l'impact de la rafle des années 1960.</p>
<b>ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE</b>	Les besoins complexes des enfants et des jeunes sont traités localement par le biais d'une approche holistique axée sur la communauté focalisant sur un appui intensif en milieu familial et services de relève/sursis.

### **THÈME STRATÉGIQUE :**

L'excellence en efficacité et efficience organisationnelles, basée sur une prestation de services ancrée dans une adhésion à des pratiques axées sur la famille et l'inclusion axée sur la communauté, les jeunes, les enfants et la famille qui sont fondées sur des données probantes.

### **RÉSULTAT STRATÉGIQUE :**

Un organisme qui démontre constamment une prestation de service visant des résultats positifs et de la résilience pour les enfants, les jeunes et les familles.

## **PRÉAMBULE**

Comme dans le cas des exercices précédents, l'organisme s'est engagé à favoriser l'évolution constante des services et des structures organisationnelles qui peuvent être réalisées par le biais d'une amélioration continue de la qualité. En démontrant notre conformité aux normes du Ministère et aux exigences législatives, reposant sur le fondement de services de qualité et des meilleures pratiques, nous pouvons atteindre l'Excellence en matière de service. Pour nous faire progresser vers cet objectif, une étude de la structure des services de la Société, par le biais d'une analyse critique, sous la forme d'un filtre anti-oppressif et éclairée par l'information provenant des familles, enfants et jeunes, employés et partenaires communautaires, est requise.

Il y a toujours des possibilités à l'échelle locale et provinciale d'améliorer les efficience organisationnelles par le biais de partenariats communautaires et le programme de services partagés dirigé par l'AOSAE. L'organisme s'est engagé à optimiser ces initiatives pour réaliser de plus importantes efficience et assurer la gestion d'une exploitation fiscalement responsable.

<b>DOMAINE VISÉ</b>	<b>OBJECTIF</b>
<b>DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU D'INFORMATION POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE (RIPE)</b>	Optimiser le potentiel d'un seul système d'information pour les services provinciaux de protection de l'enfance par le biais d'une continuité du développement des rapports de conformité et des pratiques d'assurance de la qualité.
<b>STRATÉGIE ORGANISATIONNELLE À L'ÉGARD DU RISQUE ET OUTIL D'ÉVALUATION DU RISQUE DE PAIEMENT DE TRANSFERT (ERPT)</b>	Conserver une évaluation du risque de faible niveau faible, selon les mesures provinciales, grâce à des politiques et des pratiques de sécurité de la technologie de l'information plus efficaces.
<b>SERVICES PARTAGÉS</b>	Réaliser des efficiences et des efficacités opérationnelles grâce à la participation à des initiatives provinciales et au projet pilote portant sur les projets d'escompte des fournisseurs, tout en optimisant les occasions d'économies avec nos partenaires communautaires grâce au partage des ressources.
<b>AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ</b>	Les services de la Société sont alignés sur les exigences législatives, les normes du Ministère et les meilleures pratiques; ils sont axés sur la conformité et les services de qualité, entraînant ainsi des résultats positifs pour les enfants, les jeunes et les familles.
<b>LA NOUVELLE LOI SUR LES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE</b>	Tous les services et toutes les pratiques et politiques de la Société sont conformes aux nouvelles exigences législatives.
<b>ÉTUDE ET CORRESPONDANCE DES SERVICES</b>	La structure de services de la Société satisfait aux besoins des familles, des enfants et des jeunes, et assure le respect du mandat de la protection des enfants, tout en renforçant l'unité familiale.



<b>PRATIQUE BASÉE SUR LES DONNÉES PROBANTES</b>	<p>Grâce à la mise sur pied d'un Comité sur la recherche et l'éthique, la Société aura accès à des travaux de recherche qui contribuent à la création d'une structure de services intégrée dans une pratique éclairée par les données probantes et à un cadre de travail favorisant l'amélioration continue. L'exécution d'une étude approfondie de toute proposition de recherche soumise est cruciale, afin de faire en sorte que la recherche soit conforme aux organismes réglementaires, et qu'elle soit guidée par des principes clés liés à la sécurité de l'enfant, tout en fournissant une contribution importante à l'amélioration de la prestation de services pour les enfants, les jeunes et leurs familles.</p> <p>En intégrant l'utilisation des ressources de <i>Practice and Research Together (PART)</i>, dans notre pratique quotidienne, on favorise encore davantage la prestation des services de notre Société.</p>



**THÈME STRATÉGIQUE :**

Bien-être organisationnel

**RÉSULTAT STRATÉGIQUE :**

L'organisme favorise une culture de travail qui accorde une importance considérable au bien-être individuel et organisationnel.

**PRÉAMBULE**

En prenant appui sur le travail effectué en matière de gestion du changement de l'exercice précédent, au cours duquel les virages culturels organisationnels avaient commencé à être mis en œuvre en identifiant les valeurs principales partagées qui nous guident, la Société continuera à évoluer en suivant un processus de planification stratégique qui repose sur les commentaires de tous les niveaux de l'organisme, y compris de la gouvernance du Conseil d'administration.

<b>DOMAINE VISÉ</b>	<b>OBJECTIF</b>
<b>ALIGNER LES COMPORTEMENTS DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ SUR LES VALEURS DE LA SOCIÉTÉ</b>	Toutes les interactions avec les familles, les enfants et les jeunes, ainsi que les partenaires communautaires, correspondent aux valeurs fondamentales de la Société.